

temps qu'il a passé au Canada, je pourrais parler plus fortement. Je reconnais son dévouement dans l'accomplissement de ses devoirs, la sincérité avec laquelle il traitait tous les sujets d'intérêt public, et surtout sa grande habileté. Les discours de ceux qui ont proposé et appuyé l'adresse me dispensent d'une grande partie de l'obligation de répondre à l'honorable chef de la gauche.

Les messieurs chargés de l'adresse ont discuté tous ces sujets et les ont exposés de manière à rencontrer l'approbation de la majorité de la Chambre et du pays. Ils ont démontré—et cela en contraste avec les paroles de découragement de mon honorable ami, découragement causé par beaucoup de causes, et découragement très naturel—ils ont démontré, dis-je, que notre pays est heureux, et prospère, que notre peuple est satisfait et content. Quand l'honorable monsieur a commencé son discours, j'ai cru tout d'abord, M. l'Orateur, que l'an mille était arrivé, tant il paraissait approuver les mesures promises par le discours du trône de l'année dernière. Il nous a dit que nous étions remplis de bonnes intentions; mais qu'elles n'ont pas été exécutées. Or, l'une de ces bonnes intentions que l'honorable monsieur aurait voulu voir exécuter, est la création d'un département d'industrie et du commerce. J'ai cru d'abord qu'il approuvait cette mesure, parce que nous devions décapiter le ministre du revenu de l'intérieur et le ministre des douanes. Mais l'honorable chef de la gauche nous dit maintenant qu'il ne désire pas cette opération. Au lieu de nous reprocher de ne pas avoir fait cette opération, il devrait donc nous dire—et il ne l'a pas fait que je sache—que la gauche nous a inspiré de la sagesse, que la gauche, bien que faible numériquement, est puissante en intelligence, en jugement, et que la droite, bien que plus forte en nombre, dans cette Chambre, a cédé aux arguments de la gauche, et que celle-ci lui a fait reviser sa législation.

M. l'Orateur, la question ne se pose pas exactement de cette manière. L'honorable chef de la gauche ne niera pas que depuis plusieurs années, les diverses chambres de commerce et d'industrie demandent un département du commerce et d'industrie. Il ne niera pas que le gouvernement avait le droit et se trouvait entièrement justifiable de demander au parlement d'acquiescer à ce désir et de créer un tel département. Le seul reproche qu'il puisse nous faire, c'est de n'avoir pas exécuté la loi passée à cet effet. Mais si l'honorable chef de l'opposition jette un coup d'œil sur cette loi, il verra que le gouvernement s'est fait autoriser par le parlement à ne créer ce nouveau département que quand il le jugerait à propos. Il y a à la fin des statuts un tout petit article à cet effet. Cet article dit que la loi sera mise en force quand Son Excellence le gouverneur général proclamera qu'elle doit l'être. Je ne suis pas, toutefois, pour laisser l'honorable monsieur ignorer la raison pour laquelle le département de l'industrie et du commerce n'a pas encore été créé. C'est parce que l'administration des affaires a été si bonne, le commerce et l'industrie ont été si bien traités, que nous n'avons pas trouvé nécessaire de mettre le nouveau département en opération, et aucune chambre de commerce, aucun institut d'artisans, aucun corps d'industriels, n'a adressé une requête nous demandant d'ouvrir immédiatement le nouveau bureau.

Ainsi, M. l'Orateur, nous nous sommes orus par cela même autorisés par les diverses chambres de commerce et d'industrie du Canada, à choisir notre temps pour mettre la loi en vigueur. L'honorable chef de la gauche semble désirer voir décapiter mes honorables amis, les ministres des douanes et du revenu de l'intérieur, bien que sa phrase n'exprime pas formellement ce désir. Comme je viens de le dire, s'il jette un coup d'œil sur l'acte de la dernière session, il trouvera le petit article, dont j'ai déjà parlé, et qui déclare que cet acte ne sera mis en force que quand le gouverneur général le jugera nécessaire. Or, nous avons la prétention d'être un gouvernement doué de beaucoup de clairvoyance. Nous aimons à regarder en avant. Nous ne pro-

cédon pas simplement au jour le jour, sans nous occuper du lendemain. Notre désir est d'améliorer l'organisation des diverses branches du service public quand le besoin s'en fait sentir. Mais pour le moment, M. l'Orateur, je ne crois pas que nous pourrions nous dispenser des services de mon honorable ami, le ministre des douanes. Bien que je sois en sa présence, je dirai que son administration du département des douanes a été si habile et si honnête que tous les hommes d'affaires de ce pays regretteraient de le voir quitter sa position.

M. MITCHELL. Pas beaucoup.

Sir JOHN A. MACDONALD: Il a protégé le commerçant honnête, comme il a écrasé le malhonnête contrebandier, en ne tolérant pas la contrebande, ou le marchand malhonnête—si l'on peut honorer le contrebandier du nom de marchand. Il n'a pas toléré les faux envois, les fausses représentations, et il a châtié rigoureusement et justement toute infraction à la loi du revenu. La politique nationale, que l'honorable chef de la gauche répudie aujourd'hui, bien qu'il en fût jadis l'ardent avocat, et les règlements du tarif, n'eussent été d'aucune valeur s'ils n'avaient pas été protégés par l'action de mon honorable ami le ministre des douanes. Il a rencontré l'approbation générale de la classe commerciale du Canada, et jusqu'à ce qu'il emploie autrement son expérience et son habileté, il n'y a aucune urgence pour que la nouvelle loi, dont il s'agit, soit mise en opération. Et je dis la même chose du département du revenu de l'intérieur. Le revenu a été des mieux protégés, et ce département a été administré avec la plus grande efficacité. L'honorable chef de la gauche a parlé de la charge de solliciteur général, qui n'a pas été, non plus, remplie. Mon honorable ami et collègue, le ministre de la justice, sera, j'ose le dire, en temps et lieu, en état de se défendre, et d'expliquer pourquoi cette charge n'a pas été remplie. Mais l'honorable chef de la gauche se trompe en disant que la législation de l'année dernière sur ce sujet, soit identique, ou équivalente à la proposition faite, il y a quelques années, quand M. Mackenzie était le chef du pouvoir. Si l'honorable chef de la gauche compare la proposition faite alors avec la loi actuelle, il trouvera qu'il n'y a pas de parité, et que les objections qu'il y avait au projet de loi d'alors ne pourraient s'appliquer à la loi proposée par mon honorable ami le ministre de la justice. Toutefois, je ne puis, en somme, me plaindre des remarques de l'honorable chef de la gauche sur le discours du trône. Il nous a dit, de plus, que la loi électorale avait besoin d'amendements. Je suis de son avis sur ce point, et quand viendra le projet de loi, renfermant ces amendements, j'espère qu'il nous aidera à les faire adopter, et qu'il cessera, à cette occasion, son rôle de chef de l'opposition pour jouer celui de patriote.

M. LAURIER: Si vous acceptez mes propositions.

Sir JOHN A. MACDONALD: L'honorable monsieur s'oppose, sans doute, à la manière de nommer les officiers rapporteurs, et voudrait que ce soient des officiers nommés permanemment.

M. LAURIER: Écoutez, écoutez.

Sir JOHN A. MACDONALD: Oui, et que ces officiers fussent nommés par les gouvernements provinciaux, fussent des hommes souvent des plus hostiles à la majorité de cette Chambre, des plus hostiles au parti conservateur. L'honorable monsieur voudrait, sans doute, que l'on nommât des hommes, qui ne donneraient, dans tous les cas, aux candidats conservateurs qu'une faible mesure de justice dans les bureaux de votation. L'honorable monsieur voudrait assurer la nomination de tels officiers. Le parti auquel il appartient, dans la grande province de Québec, partage sans doute, son opinion. Jetez les yeux de l'autre côté de la rivière Ottawa. Il y a là un shérif et un registraire, et, si je ne me trompe, ces officiers devraient être chargés de remplir les devoirs d'officiers-rapporteurs. Cependant, ils ont été